



Conditions générales de participation à la formation professionnelle **« Intervention en attachement, Niveau II »** **des 28-29-30 novembre 2022 avec Johanne Lemieux.**

1. **Inscriptions** :

Les inscriptions se font uniquement via le site Internet d'Adoptons-Nous.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée jusqu'à concurrence du nombre maximum de places disponibles.

Pour s'inscrire à cette formation, il faut avoir suivi la formation « Intervention en attachement Niveau I ». Toutefois, il peut y avoir des exceptions. Dans ce cas, merci de prendre contact par téléphone avec Mme Nicole Binggeli, +41 76 451 99 15.

2. **Prix** :

Le prix de la formation professionnelle est de CHF 1250.-

Il comprend la participation aux 3 journées de 7 heures de cours, le matériel pédagogique, les pauses cafés, mais ne comprend pas les repas de midi.

3. **Acompte** :

Nous vous demandons de verser un acompte de CHF 400.- pour l'inscription.

Pour les personnes domiciliées **en Suisse uniquement**, une facture QR vous parviendra à l'adresse mail avec laquelle vous vous inscrivez, ceci dans les jours qui suivent votre inscription (consultez également vos spams), tant pour l'acompte que pour le solde.

Pour les personnes **domiciliées à l'étranger**, le montant est à verser de suite sur l'IBAN d'Adoptons-Nous (détail de paiement vr. pt 4 ci-après.) **Le paiement de la facture d'acompte ou le versement confirme votre inscription.**

A réception de votre acompte, vous recevrez de notre part, une confirmation de paiement, ainsi que les informations concernant la formation.

4. **Solde du paiement** :

Le paiement du solde de la formation est de CHF 850.-/personne.

Pour les personnes domiciliées **en Suisse uniquement**, une facture QR vous parviendra à l'adresse mail avec laquelle vous vous inscrivez, ceci env. 2 mois avant le début de la formation (consultez également vos spams). **Pour les personnes domiciliées à l'étranger**, le solde du paiement se fait sur l'IBAN N° CH17 0900 0000 1739 2753 3, au Nom d'Adoptons-Nous, 2016 Cortaillod, (mention « Formation prof.2022 ») jusqu'au 30 octobre 2022 au plus tard.

A réception de votre solde de paiement, vous recevrez de notre part, une confirmation de paiement.

5. **Conditions d'annulation** : En cas d'annulation de la participation jusqu'à 30 jours avant le début de la formation (soit jusqu'au mardi 29.10.2022), aucun frais ne sera engagé. De 30 jours et jusqu'au 10ème jour avant, (soit du 29.11.2022 au 18.11.2022), la moitié du prix de cours est exigible, soit CHF 625.-
Dans un délai inférieur à 10 jours avant le début du cours, la contribution du participant est intégralement facturée.
Une personne de remplacement peut être proposée. Si elle participe au cours à la place de la personne qui s'est désistée, il n'y a pas de frais d'annulation. En cas d'annulation pour cause de maladie/accident, un certificat médical doit être présenté et aucun frais n'est alors facturé.
Dans tous les cas, l'acompte n'est pas remboursable.
En cas d'annulation par l'organisateur, l'ensemble des frais d'inscription (acompte et solde) payé par le participant est remboursé.
6. Une circulaire avec les dernières informations parviendra par mail, env. 2 semaines avant le début de la formation, aux personnes inscrites et ayant payé la totalité de la formation, soit CHF 1250.-.

En acceptant, les conditions générales décrites ci-dessus, vous confirmez vous inscrire définitivement à la formation professionnelle « **Intervention en attachement, Niveau II** » des 28-29-30 novembre 2022 à Neuchâtel avec Johanne Lemieux.

Cortailod, le 10 avril 2022